

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

JULES FERRY

Si l'opinion est sévère et injuste, en général, pour ceux qui l'ont noblement et vaillamment servie, si elle les méconnaît, pendant leur vivant, écrit le *Petit Bleu*, elle se montre plus équitable et plus généreuse après leur mort. et n'hésite pas à les célébrer et à les glorifier dans le bronze, la monnaie courante de ses regrets et de ses remords.

On inaugure, en ce moment, une statue à Jules Ferry à Tunis. C'est une bonne action. S'il a connu souvent, au début de sa carrière politique, les joies de la popularité, il se familiarisa plus longtemps avec les amertumes de l'impopularité, à la suite de l'affaire de Langson ; il fut, à l'égal, d'ailleurs, des hommes qui honorèrent le plus le parti républicain, injurié, vilipendé, traîné dans la boue et tenu à l'écart ; mais il eut la consolation, quelques mois avant sa mort, de prendre sa revanche de tant d'insultes et d'ingratitude en étant porté, par la confiance de ses collègues et par un salutaire retour de l'opinion, à la présidence du Sénat.

Ce qu'on honore en lui, c'est l'homme qui a été fidèle à ses idées, qui a su montrer, dans les circonstances critiques, de la volonté et du courage, lors de l'émeute du 31 octobre 1870 ; le travailleur infatigable qui exerça son activité dans toutes les branches de la politique, qui réalisa des réformes utiles et fécondes dans tous les enseignements, qui dota son pays d'un vaste domaine colonial et qui eut surtout cette qualité, rare aujourd'hui, d'être un homme de gouvernement.

Qu'on lui ait reproché, parfois, ses allures cassantes, sa sécheresse de langage, sa conduite autoritaire, même sa brutalité, il avait le sentiment que, quand on est véritablement un homme d'Etat, il ne faut pas caresser, flatter et ménager les assemblées, qu'il faut souvent les heurter, les brusquer, leur résister ; et qu'on n'est véritablement digne du pouvoir que lorsqu'on ne fait aucun sacrifice, aucune lâcheté pour le garder. C'est ce qui a fait sa force, puisque nul plus que lui n'est resté plus longtemps aux affaires.

C'est ce qui a fait aussi sa faiblesse, parce que nul, plus que lui, n'a essayé le contre-coup de sa résistance à toutes les compromissions à toutes les défaillances.

Ce qu'on glorifie en lui, ce n'est pas un politicien, c'est un homme.

INFORMATIONS

Election législative

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME (LOIR-ET-CHER)
Scrutin de ballottage

Inscrits : 23 056 — Votants : 18 252

M. David, républicain, 10.763 Elu.

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient réparties ainsi : MM. David, 8.335, Rivière, socialiste, 5.097 ; de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, conservateur, 4.630.

Entre les deux tours, M. Rivière s'était désisté en faveur de M. David, et M. de la Rochefoucauld s'était retiré purement et simplement.

Rappels qu'il s'agissait de remplacer M. Gaston Bozérian, républicain, décédé, qui avait été réélu, au second tour de scrutin des élections générales de 1898, par 11.015

voix contre 6.725 à M. de la Rochefoucauld, déjà candidat.

M. Leygues à Rome

On mande de Rome : Les pensionnaires de l'Académie de France ont offert un dîner à M. Leygues, dans la salle à manger de la villa Médicis. La réunion a été empreinte de la plus grande cordialité.

M. Nisard, ambassadeur auprès du Vatican, a donné un déjeuner en l'honneur du ministre. Le personnel de l'ambassade, M. Guillaume et l'abbé Duchesne y assistaient.

M. Leygues étudie le fonctionnement des musées, tout ce qui se réfère aux monuments historiques, à leur conservation, aux archives et aux bibliothèques.

Bien que son voyage ait un caractère privé, M. Leygues est l'objet de nombreuses marques de sympathie, de la part du monde officiel italien.

La musique de la garde républicaine

On sait que la musique de la garde républicaine devait se rendre en Russie à la fin du mois. Le voyage vient d'être décommandé.

La Commission des fêtes de charité de St-Petersbourg a probablement été effrayée par les frais considérables qu'aurait occasionnés le déplacement des musiciens.

Mouvement administratif

M. de Courroy, sous-préfet de Lure, est nommé sous-préfet de Baume-les-Dames (Doubs).

M. Christian, sous-préfet de Baume-les-Dames, est nommé sous-préfet de Sisteron (Basses-Alpes)

M. Vicart, sous-préfet de Bagnères, est nommé sous-préfet du Vigan (Gard).

M. Chauvac, sous-préfet de Sisteron, est nommé sous-préfet de Bagnères (Haute-Pyrénées).

M. Bovier-Lapierre, sous-préfet du Vigan, est nommé sous-préfet de Lure (Haute-Saône).

M. Lelianoff à Paris

M. Lelianoff, maire de Saint-Petersbourg, qui vient, au nom de la ville de Saint-Petersbourg, déposer une couronne sur la tombe de M. Félix Faure, est arrivé à Paris.

Il a été reçu par M. Weber, vice-président du Conseil municipal.

Le bal de Saint-Cyr

Le bal de Saint-Cyr a eu lieu avant-hier soir à l'Hôtel Continental.

M. Loubet, président de la République, est arrivé à dix heures quarante-cinq, accompagné de M^{me} Loubet, de MM. de Freycinet, ministre de la guerre ; Combarieu, chef du cabinet du Président de la République, et de M^{me} Combarieu ; du général Bailloud et du commandant Lamy.

Le Président de la République a été reçu avec le cérémonial d'usage par le général Maillard, commandant l'Ecole de Saint-Cyr, ayant à ses côtés les généraux Laveuve, Zurlinden, etc.

Le général Maillard a souhaité la bienvenue au Président de la République, qui a répondu par quelques mots aimables et a ensuite fait le tour des salons.

A onze heures quinze, M. Loubet a été reconduit à sa voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Arrivée de Courrier de Madagascar

On mande de Marseille : L'Oxus, des Messageries maritime, courrier de Madagascar et de Djibouti, est arrivé

à dix heures avec 155 passagers, dont M. Madre, procureur général à la cour de la Réunion ; Hesling, administrateur de 1^{re} classe des colonies ; Pourrat, chef de bataillon d'infanterie de marine, Nisse et Bousquère, capitaines ; deux lieutenants ; Jolly, inspecteur des finances ; Baunerot, médecin principal des colonies, et 80 militaires, la plupart convalescents.

Le major Wismann, qui avait pris le paquebot à Diego-Suarez, l'a quitté à Suez

Un jugement humanitaire

Le tribunal de Limoges, sous la présidence de M. Bailleux, vient de rendre un jugement dont devraient s'inspirer bien des présidents de correctionnelle.

Un jeune homme de dix-huit ans, François Alleaume, orphelin de père et de mère, a été abandonné à lui-même depuis sa plus tendre enfance.

Travaillant quand il pouvait, s'employant aux plus durs travaux, là où ses services étaient acceptés, Alleaume gagnait sa vie.

Quand privé de travail, il se trouvait aux prises avec les exigences de la vie, il se réfugiait dans la salle d'attente d'une de nos gares, se mettant à la disposition des voyageurs qui voulaient bien lui confier des commissions.

C'est là qu'il fut arrêté par des agents, sous la prévention de vagabondage.

Alleaume a comparu, samedi, devant le tribunal ; il a trouvé dans les juges qui le composaient des hommes de cœur qui l'ont relaxé purement et simplement des fins de la poursuite dirigée contre lui.

A Alger

Le gouverneur général, qui n'est pas parti pour la France, comme l'annonçait l'agence Havas, a rendu au général Pouleau, commandant en chef la cavalerie du 19^e corps, la visite officielle qu'il en avait reçue.

Sur son passage et notamment place Malakoff et place du Gouvernement où se trouvait une nombreuse affluence, le gouverneur a été salué par les cris de : « Vive la République ! Vive Laferrière ! »

Avant-hier la cour d'appel a confirmé le jugement qui avait condamné M. Lionne, conseiller municipal, à un mois de prison pour outrages par paroles commis le 8 juillet 1898 à l'égard de M. Guillemain, alors maire d'Alger.

Dans la soirée du même jour, la police de Mustapha a arrêté M. Jeandet, rédacteur au journal *l'Anti-Juif*, pour avoir crié : « A bas Laferrière ! »

Le préfet d'Alger a écrit à M. Voinot, maire d'Alger, une lettre par laquelle il lui fait connaître qu'en présence des événements regrettables qui se sont produits jeudi et vendredi, il lui fait application de l'article 99 de la loi sur les municipalités, et lui retire la direction de la police.

La fausse monnaie à Oran

D'après les informations parvenues au ministère des finances au sujet de la fabrication de fausse monnaie signalée à Oran, l'importance donnée par quelques journaux à cette affaire paraît avoir été considérablement exagérée. Il semble, d'après les premières constatations déjà faites, que l'on se trouve en présence de tentatives analogues à celles qui ont été découvertes à plusieurs reprises et qui n'ont jamais jeté aucun trouble dans la circulation.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro, la suite de nos deux feuillets.

CHRONIQUE LOCALE

Institut agronomique

Les candidats à l'Institut agronomique sont informés que les modifications apportées par le programme en date du 15 février 1899 à la nature des épreuves d'admission, notamment en ce qui concerne la chimie, la géologie et la zoologie, ne seront appliquées qu'à partir de 1900.

En conséquence, les candidats du concours de 1899 seront examinés sur les matières prévues au programme antérieur.

CAHORS

Nomination

M. Vicart, ancien chef de cabinet de M. Arnaud, sous-préfet de Bagnères, est nommé sous-préfet du Vigan (Gard)

Chemin de fer de Cahors à Moissac

Nos lecteurs se souviennent, écrit la *Petite Gironde*, que par délibération du 26 août 1898, le Conseil général du Lot a pris l'engagement de fournir à l'Etat, pour la construction de la ligne de Cahors à Moissac, une subvention égale à la dépense d'acquisition des terrains sur le territoire du département.

Mais en ce qui concerne le département de Tarn-et-Garonne, dans lequel la ligne doit également s'étendre, aucune décision n'avait encore été prise. Le préfet de ce département vient de provoquer une réponse de la part de cette Assemblée, dont nous publions ci-dessous la partie du compte rendu de la séance de vendredi dernier 21 avril, qui a traité au chemin de fer de Cahors à Moissac.

« M. le Président donne lecture d'une pétition des habitants de Montcuq et d'une lettre de M. Rey, député du Lot, engageant le Conseil général à s'associer aux conclusions prises par le Conseil général du Lot en faveur de la création d'une ligne de chemin de fer reliant Cahors à Moissac.

« M. Salers fait l'historique de ce projet de ligne qui était comprise en 1877 dans le projet de M. de Freycinet. La concession de cette ligne, sous réserve de la déclaration d'utilité publique, a été accordée à la Compagnie d'Orléans par une loi de 1893.

« M. le Préfet communique au Conseil une lettre du ministre des travaux publics demandant au Conseil général de voter la somme nécessaire à l'achat des terrains pour la construction de cette ligne.

« M. Baron fait observer que la valeur des terrains ayant diminué, la dépense sera moins élevée que ne l'avait prévu le Conseil général en s'engageant à construire cette ligne en 1880.

« Le Conseil général décide de se réunir en séance privée pour discuter certains détails des charges qui vont incomber au département pour parer aux frais de cette construction.

« A la reprise de la séance publique, M. Combe fait connaître que le Conseil général a décidé de participer à la création de la ligne de Cahors à Moissac, jusqu'à concurrence d'un crédit de 150,000 fr.

Correspondance

M. Guiraudies-Capdeville adresse à M. Cagnac la lettre suivante :

Cahors 24 avril 1899.

A Monsieur Cagnac, conseiller municipal de Cahors.

Monsieur et collègue, Dans le numéro de votre journal, le *Rappel Socialiste*, du samedi 22 avril, où vous publiez

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Repro-

duction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bibliographie

Le nouveau Dictionnaire national de Bescherelle

Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs, s'ils ont à faire choix d'un Dictionnaire, de souscrire au *Dictionnaire national de Bescherelle*, dont une nouvelle édition vient d'être mise en vente.

Avec ses quatre volumes en caractères neufs et très lisibles contenant 4,064 pages, 16,276 colonnes qui représentent la matière de 400 volumes in-8°, c'est bien le Dictionnaire le plus complet, et aussi, grâce à la méthode adoptée par Bescherelle, le plus clair.

Après avoir pour chaque mot, donné les explications littéraires et grammaticales qu'il comporte, toutes les exceptions avec, à l'appui, de nombreux exemples empruntés aux meilleurs auteurs, Bescherelle examine le mot au point de vue encyclopédique en adoptant pour cet examen l'ordre alphabétique. De sorte qu'il est facile de trouver immédiatement l'explication cherchée.

Exemple : Dans la 155^e livraison qui vient de paraître examinez le mot : *Sens*; deux colonnes vous renseigneront sur les diverses acceptions du mot, ses particularités grammaticales et littéraires et vous expliqueront les expressions suivantes : bon sens, sens commun, sens moral, sens pratique, sens rassis, faux sens, etc... Le mot est ensuite examiné sous les rubriques suivantes : Grammaire, physiologie, théologie, etc...

On sait que la nouvelle édition du Dictionnaire national de Bescherelle a été mise en vente par livraisons, mais on ne saurait trop répéter que le Dictionnaire de Bescherelle est aujourd'hui complet, qu'on peut se le procurer immédiatement et qu'on est ainsi à même de reconnaître ses qualités avant de l'acheter. Son prix est de cent francs broché, cent vingt francs relié. Les plus grandes facilités de paiement sont accor-

dées par les éditeurs GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, Paris, qui expédient l'ouvrage au reçu d'un bulletin de souscription, accompagné de dix francs, le reste payable à raison de 5 francs par mois.

Une livraison spécimen est envoyée franco sur demande.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 avril 1899.

V^oe Nacla : Chronique. — Joseph Montet : Le mouchoir. — Louis de Caters : Passionnette (suite). — Pontservez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (fin). — Eugène Chavette : Fil à beurre. — Aimée Fabrègue : Crucifix (suite). — V^oe Nacla : Trilby (suite).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de **M^e J. LOUBET**, avoué à Figeac (Lot)
 Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au **VENDREDI DOUZE MAI** mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à neuf heures du matin, au Palais de Justice, à Figeac.

Suivant procès-verbal de Nieucel, huissier à Figeac, en date des deux et trois janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, dénoncé suivant exploit du même huissier en date du cinq du même mois le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le dit jour cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, volume 99, numéros 34 et 35.

Monsieur Guillaume ROUS-SILHE, propriétaire, domicilié à Figeac, ayant M^e J. LOUBET pour son avoué constitué.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés.

A l'encontre et au préjudice de Monsieur Isidore TARAYRE, ancien bourrelier, demeurant à Figeac,

Débiteur saisi défaillant faute de constitution d'avoué sur la poursuite.

DÉSIGNATION

Des immeubles saisis

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

- Número 1. Non surenchéri.
- Número 2. Distrait.
- Número 3. Distrait.
- Número 4. Distrait.
- Número 5. Distrait.
- Número 6. Distrait.
- Número 7.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance

d'environ dix-huit ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc dix-sept centimes, portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 1578, section E, sur la même tête.

Cette vigne est aujourd'hui arrachée et le terrain paraît inculte.

Número 8.

Un bois situé au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ soixante-quinze ares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs quatre centimes, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1579, même section E.

Une partie du bois ci-dessus, paraît avoir été défriché, dans le bas et plantée en vigne nouvelle.

Número 9.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-cinq ares soixante-dix centiares, troisième classe d'un revenu présumé de neuf francs quarante-six centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1580, même section E.

Número 10.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-deux ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf francs, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1585, même section E. Cette vigne est aujourd'hui en partie arrachée.

Número 11.

Une terre située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-six ares quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatorze francs vingt-deux centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1586, même section E.

Cette terre est aujourd'hui en grande partie en vigne, prairie artificielle, en jardin potager et en jardin d'agrément.

Número 12.

Un sol de maison, grange, four et patus, situé au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ trois ares quarante centiares, première classe, d'un revenu présumé de trois francs six centimes, porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 1587 même section E.

La grange est construite en pierres de maçonnerie ordinaire et couverte en tuiles à crochet, bordure en tuiles creuses. Elle se compose d'un rez-de-chaussée servant d'écurie et d'un grenier à foin au dessus.

La porte de l'écurie est située à l'aspect du Midi. Celle du grenier à foin est située à l'aspect du Levant.

Cette grange confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Il n'existe pas de four visible.

Número 13.

Une maison, située au lieu dit Saint-Georges, d'un revenu matriciel de quatre-vingt-dix francs, portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le numéro 1587 section E.

Cette maison est de construction nouvelle ou réparée à neuf.

Elle paraît être construite en pierres de maçonnerie ordinaire, recouverte d'un joli crépi à chaux et à sable appelé à « l'Italienne ».

Elle est couverte en tuiles d'ardoise.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas.

Le rez-de-chaussée sert de cave et de cuisine. La porte d'entrée de la cuisine est située à l'aspect du Couchant; celle de la cave à l'aspect du Midi. La cuisine au rez-de-chaussée est éclairée par une fenêtre grillée en fer.

On arrive au premier étage au moyen d'un escalier en pierres situé en dehors de la maison composé de quatorze marches avec rampe en fer ou fonte.

Au bord de l'escalier se trouve une porte à jour en fer, donnant accès sur une galerie ou balcon, garni d'une balustrade.

De sur ce balcon on pénètre dans la maison par une porte située à l'aspect du Midi, le tout couvert par la toiture du balcon. Le bord de cette toiture est garni d'une bordure en zinc moulé.

Il y a une fenêtre au Couchant, trois au Levant et une au Midi, cette dernière avec petit balcon, pour éclairer le premier étage.

A la toiture se trouvent quatre lucarnes en demi-cercle, fermées par des croisillons vitrés.

L'une est au Levant, l'autre au Midi, la troisième au Couchant et la quatrième au Nord; il y a aussi deux châssis vitrés au Levant et au Couchant. Les deux pignons de la toiture sont surmontés d'un poinçon en zinc moulé. Il y a trois tuyaux de cheminées, sortant à l'extérieur de la toiture.

Sur le patus, au Nord de la maison ci-dessus décrite se trouve une citerne construite en sous sol avec pompe et auge extérieure. Les chenaux et tuyaux de conduite paraissent en bon état.

La maison ci-dessus confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Sur l'article 1586 et numéro 11 de la désignation se trouve une petite construction en planches couverte en tuiles creuses.

La porte d'entrée est située à l'aspect du Midi.

Elle confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Número 14.

Non surenchéri.

Tous les immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés sur la commune de Figeac (banlieue), canton Ouest, et arrondissement de Figeac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans rien excepter ni réserver, et tels qu'ils sont jouis et exploités par le saisi, du moins sans qu'on connaisse de fermier ou colon partiaire.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e LOUBET avoué, a été par lui déposé au greffe du Tribunal Civil de Figeac, et sa publication a eu

lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, du vingt-quatre février dernier, et le jugement qui a donné acte de cette lecture, a fixé l'adjudication au vendredi quatorze avril dernier à neuf heures du matin.

A cette audience les immeubles ci-dessus désignés formant le premier lot des biens saisis furent adjugés à M^e Alanche, avoué qui élit command en faveur de Monsieur Alphonse Rémès boucher à Figeac moyennant le prix principal de six mille vingt francs outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal Civil de Figeac, le vingt-un avril courant mois enregistré, Madame Augustine Tarayre sans profession, veuve de Monsieur Anatole Guillemin, demeurant à Figeac, ayant M^e Loubet pour son avoué,

A déclaré surenchérir du sixième le prix du dit premier lot, et l'élever à la somme de sept mille vingt-cinq francs outre les charges et sauf à parfaire, en cas d'erreur de calcul.

En conséquence de cette surenchère, les immeubles dont la désignation précède, formant le premier lot des biens saisis, seront exposés aux enchères sur la nouvelle mise à prix de **sept mille vingt-cinq francs**, outre les charges, fixée par l'acte de **7,025** fr. surenchère, ci....

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade, le **Vendredi Douze mai** prochain à neuf heures du matin.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le 22 avril 1899.

LOUBET avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M^e LOUBET**, avoué à Figeac (Lot), poursuivant ladite vente.